

## Repère n° 2 : Les quartiers de la ville-territoire

Repères pour le  
projet de territoire



La ville a ses quartiers, la campagne a ses quartiers, la ville-territoire aussi a les siens, mais ils ne sont pas à la même échelle et ils sont formés par des grappes ou assemblages de **quartiers de ville et de quartiers de campagne**.

Les quartiers de la ville ou de la campagne sont infra-communaux, **ceux de la ville-territoire sont supra-communaux** : ce sont des communes qui forment par grappe de deux, trois ou quatre un sous-ensemble cohérent et lisible.

*Identifier ces grappes, c'est se donner les moyens d'empêcher que la ville-territoire devienne un magma informe et plus ou moins continu d'urbanisation diffuse et généralisée. Une ville ou une campagne qu'on ne peut plus « lire » sont des territoires où l'on vit moins bien. De même pour la ville territoire : il faut pouvoir la lire par ses quartiers, à l'échelle du grand territoire qu'est l'Aunis tout entière.*

*Pour l'habitant, le quartier de ville et de campagne, c'est ce qui entoure son domicile, à une échelle pédestre ; le quartier de la ville-territoire, c'est son cadre de vie plus complet, à l'échelle d'une mobilité assistée, de préférence durable (deux-roues, TC, automobile partagée, ...).*

**L'objectif du SCoT, c'est que chaque quartier de la ville-territoire soit composé à sa manière et selon son contexte propre :**

- > D'une ou plusieurs **centralités historiques** (ville et/ou village), à conforter dans leur patrimoine : ce sont les lieux communs d'une identité précieuse, à transmettre dans le temps long, depuis des siècles.
- > D'une ou plusieurs **terres ou mers productives** (espaces agricoles, conchylicoles, ostréicoles, halieutiques), à sanctuariser dans leurs capacités à contribuer à l'alimentation des habitants et à faire évoluer vers de nouvelles fonctions écosystémiques (énergie, captation carbone, métabolisme).
- > D'une ou plusieurs **polarités de services, d'équipements, d'emplois** (y compris pour des fonctions touristiques), à contenir, intensifier et faire muter : ce sont les zones qu'il faut cesser d'étendre à l'infini et qu'il faut savoir réinventer et intensifier sur place en fonction des mutations économiques et sociétales.
- > D'un ou plusieurs **réservoirs de biodiversité** (milieux humides, milieux forestiers, littoraux, zones marines protégées), à préserver en tant qu'espaces de nature et marqueurs paysagers de la ville-territoire.
- > D'un ou plusieurs **quartiers résidentiels**, quelle que soit leur morphologie, tous à densifier, en fonction de cette dernière, pour accueillir les nouveaux besoins en logements sans plus s'étendre : ce sont les cadres de vie solidaires où chaque ménage doit pouvoir ajuster le « chez soi » et le « avec les autres », qui fait la base de la cohésion sociale et territoriale de la ville-territoire.